

<https://enseignants.se-unsa.org/Enfin-une-amelioration-pour-les-contractuels-alternants>



Enfin une amélioration pour les contractuels alternants

- Je suis... - Entrant dans le métier - Ma formation -

Date de mise en ligne : jeudi 7 juillet 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À compter de la rentrée 2022/2023, une indemnité de sujétion de formation (ISF) sera enfin versée aux contractuels alternants en master Meef. Elle permettra de dédommager les frais de déplacement entre l'Inspé et l'école ou l'EPLE d'affectation.

Il était temps !

Le détail

L'ISF s'élève à 700€ annuels.

Elle sera versée mensuellement sous réserve que la commune du lieu de formation soit distincte de la commune de l'école ou de l'établissement et de la commune de la résidence familiale.

Précision : constituent une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs, et est considérée comme résidence familiale le territoire de la commune sur lequel se situe le domicile de l'agent.

L'avis du SE-Unsa

La création de cette indemnité était réclamée par le SE-Unsa pour améliorer le statut des contractuels alternants. Elle est une première avancée car il y a encore beaucoup à faire.

Le SE-Unsa continue de réclamer pour les étudiants en master Meef alternants :

- des affectations en écoles et établissements qui doivent être proches des Inspé et varier le moins possible ;
- l'interruption des périodes d'exercice 15 jours avant le début des épreuves écrites des concours ;
- le versement de la prime informatique et d'attractivité.

Pour le SE-Unsa, l'année de master 2 est bien une année de formation. Les contractuels alternants n'ont pas vocation à être utilisés comme variables d'ajustement pour gérer la pénurie d'enseignants et de CPE.

Le SE-Unsa accueille donc positivement ce projet de décret mais nourrit toujours de grandes inquiétudes sur l'attractivité du master Meef qui reste, pour le SE-Unsa, une voie d'accès à privilégier pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Au regard de la dégradation des conditions de formation initiale jusque dans l'année de stage, sans de nouvelles et rapides améliorations, le risque qu'il soit de plus en plus délaissé par les étudiants est réel.